

Plateau d'imagerie médicale mutualisé

Garantir une offre en imagerie publique sur le territoire basco-landais

Léa THUILLEAUX Directrice référente du PIMM basco-landais

Nicolas MACCOTTA Contrôleur de gestion du PIMM basco-landais

Philippe DEHEZ Cadre de pôle, pôle inter-établissement d'imagerie, centre hospitalier de la Côte Basque

Frédéric MARTINEAU Chef du pôle imagerie du centre hospitalier Côte-Basque, Bayonne

Projet lauréat *ex æquo* du prix « Attractivité médicale » 2024, organisé par la FHF, en partenariat avec MNH et Relyens.

Depuis février 2022, les centres hospitaliers de Mont-de-Marsan, Dax, Bayonne et Saint-Palais ont mis en place un plateau d'imagerie médicale mutualisé (PIMM), suite à la difficulté croissante à maintenir une prestation radiologique publique sécurisée, de qualité et pérenne sur les territoires concernés.

L'idée de mettre en place un plateau d'imagerie médicale mutualisé (PIMM) s'est imposée face à la raréfaction de la ressource médicale en radiologie sur le territoire landais et les difficultés à assurer une prestation en imagerie publique sur le territoire de proximité du Pays basque intérieur. Les équipements lourds étaient disséminés sur les territoires basque et landais, avec des flux de patients venant de bassins de populations proches, ce qui a nécessité une coordination et une homogénéisation des prises en charge en évitant un non-accès à une expertise radiologique publique. L'imagerie, sur ces mêmes territoires, fait l'objet d'une forte concurrence privée-publique, exacerbée par la modification profonde des régimes d'autorisation et impactant fortement l'attractivité médicale dans nos établissements. Ces différents facteurs ont concouru à la création de ce dispositif appuyé par la volonté des différentes équipes de construire un projet médico-soignant global et cohérent¹.

Le projet médico-soignant du PIMM a donc pour objectif de garantir une offre en imagerie publique pour un bassin de population de 700 000 habitants s'articulant autour d'une permanence des soins en

établissements de santé (PDES) commune par téléradiologie et des vacations sur-spécialisées à Dax, Mont-de-Marsan et Saint-Palais, assurées par des radiologues (venant principalement de Bayonne, où ils sont plus nombreux). L'équipe médicale s'est engagée à améliorer le partage d'expertises et de compétences au bénéfice des patients en ayant une réflexion commune sur les recrutements médicaux potentiels afin d'éviter une concurrence public-public.

Les trois piliers organisationnels du projet

>> Des vacations assurées en présentiel

Les praticiens membres du PIMM se sont engagés à se rendre dans les centres hospitaliers de Dax, Mont-de-Marsan et Saint-Palais pour assurer des vacations en jour ouvrable, moyennant une sur-rémunération forfaitaire à type de plages additionnelles (deux plages de temps de travail additionnel [TTA] par jour de déplacement). Les vacations sont « sur-spécialisées » (neuroradiologie, digestif, urologie, cardiologie, pelvienne), avec une périodicité de un jour par semaine ou toutes les deux semaines.

>> Participation à la PDES diagnostique

Deux radiologues assurent tous les jours de la semaine, de 20h à 8h, à partir de Bayonne et dans un espace dédié, l'interprétation en téléradiologie de l'ensemble des examens d'imagerie réalisés en urgence, dans chacun des établissements. De façon concomitante, les radiologues de garde donnent, via une interface dédiée, un avis sur la pertinence de l'examen demandé en imagerie en coupe en amont de sa réalisation. L'examen peut être validé, refusé ou modifié après échange téléphonique avec le prescripteur. Cette procédure peut être considérée comme correspondant

¹. Le PIMM a été autorisé par l'ARS Nouvelle-Aquitaine par décision 2019-170 du 21 août 2019, avec un lancement effectif le 28 février 2022.

à une pertinence des actes «a priori». Cette démarche est tracée, analysée régulièrement dans le cadre d'un travail collaboratif avec l'ARS Nouvelle-Aquitaine sur la pertinence des actes en imagerie et elle est grandement facilitée par l'existence d'un Picture Archiving Communication System (PACS) commun sur les quatre établissements, avec historique radiologique. Chaque praticien bénéficie d'une sur-rémunération de la garde sous forme de deux plages de TTA et d'un repos de sécurité le lendemain. La périodicité est de trois à quatre gardes par mois. **FIGURE 1**

>> Une optimisation des vacances programmées

Cette optimisation, dite «vacation vespérale», a lieu en fin de journée de 17h à 20h du lundi au vendredi, l'interprétation étant faite également en téléradiologie le plus souvent par un des deux radiologues de garde à partir de 20h. Cette organisation permet de pallier une faible occupation de ces créneaux et participe au financement des surcoûts du PIMM en générant des recettes externes.

Refacturation entre établissements

Plusieurs circuits de refacturation entre établissements coexistent au sein du PIMM. Les dépenses de permanence des soins sont centralisées par le CH de la Côte Basque, puis réparties au prorata de l'activité de chaque établissement en PDS et en activité vespérale. En parallèle, le praticien réalisant une vacation en territorialité se voit payer son traitement et la sur-rémunération de deux plages de TTA par son établissement de rattachement et ce dernier se fait rembourser ces dépenses par l'établissement demandeur de la sur-spécialité.

Ressources humaines du dispositif

>> Personnel paramédical

Ce dispositif a été mis en place à effectif constant du fait de l'absence de vacance de poste en manipulateur

radio, et ce sur les quatre établissements. En revanche, le PIMM a demandé une forte implication des cadres médico-techniques, des contrôleurs de gestion et des informaticiens sur les territoires concernés dans le but d'optimiser les filières de soins et l'homogénéisation des pratiques. La mise en place d'un PACS territorial pour la pratique de la téléradiologie et un logiciel partagé d'analyse des activités sont indispensables pour ce type d'organisation.

>> Personnel médical

Afin de mettre en place une équipe territoriale en capacité d'assumer l'activité sur chaque site et sur le territoire du PIMM, il a été nécessaire de recruter avec des profils de sur-spécialités. À ce jour, cinq recrutements ont été effectués sur Bayonne, un à Dax, deux à Mont-de-Marsan. Comme attendu, mais non sans appréhension, le PIMM s'est avéré une organisation innovante, avec un fort potentiel d'attractivité. Après deux ans de fonctionnement, trois points forts du PIMM sont à retenir :

- la possibilité pour les jeunes praticiens de pratiquer une «sur-spécialité», et ce au sein d'une équipe territoriale déjà sur-spécialisée qui va les accompagner pour consolider les filières de soins ;
- un partage de la pénibilité de la PDS. La mise en place d'une équipe territoriale de 26 radiologues participant à la garde diminue la fréquence de ces dernières. La PDS à deux radiologues permet également un échange sur les dossiers complexes ;
- une valorisation financière, avec reconnaissance d'un travail territorial au travers des TTA lors des déplacements sur les différents sites et lors des gardes.

La mise en place de ce type d'organisation innovante sur un territoire comprenant deux GHT dans deux départements, avec un projet médico-soignant s'articulant sur la sur-spécialité et la PDS par téléradiologie, montre à la fois une amélioration de l'efficacité, de la pertinence et de la qualité de prise en charge des patients et une nette attractivité. Il est toutefois nécessaire de remplir certaines conditions, tels un projet médico-soignant et des profils de poste clairs dès le départ, avec un souci d'équité pour chaque acteur. Il reste aussi la problématique du modèle médico-économique durable du PIMM qui reste à déterminer, en lien avec les autorités de tarification (ARS et assurance maladie) : problématique qui n'est pas à ce jour traitée dans le cadre du PIMM. Notre expérience consolidée sur deux ans prouve que ce dispositif peut contribuer à inverser la tendance et améliorer l'attractivité médicale dans nos hôpitaux pour une spécialité en grande difficulté. ■

ACTIVITÉ PDSSES* DEPUIS FÉVRIER 2022 **FIGURE 1**

